

Image not found or type unknown



Dissolution de patecq ????

Par **polymeres**, le **15/01/2009** à **09:38**

Propriétaire dans un patecq depuis 10 ans, mes co-propiétaires avaient accepté à l'époque que je clôture 42M2 dans le patecq, afin d'y enfermer mes 4 chiens pour ne pas qu'ils les dérangent. Aujourd'hui ils me mettent en assignation en référé pour démolir ma petite clôture, ainsi mes chiens vont se retrouver lâchés dans les 4000 M2 du patecq. Est-ce que quelqu'un peut me dire si l'on peut juridiquement dissoudre un patecq????